

on aurait certainement pu se plaindre à cette époque de ce que les fascicules en question avaient été imprimés et diffusés avant que le Régime de pensions du Canada ait lui-même été approuvé par le Parlement.

La question se résume essentiellement à ceci: le gouvernement peut-il utiliser les deniers publics pour faire valoir son point de vue et aucun autre? Le même principe s'applique, qu'il s'agisse de la publication d'un Livre blanc ou de la présentation d'un projet de loi. Je soutiens la thèse qu'on a présentée à l'appui de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre, si Votre Honneur consent à accepter celle-ci.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je ne voudrais pas participer trop longuement au débat sur la motion présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais j'aurais préféré que les fonctionnaires du ministère des Finances, avant la préparation de diapositives en couleurs pour le Livre blanc sur la fiscalité, veillent à faire imprimer au moins assez d'exemplaires de ce document pour pourvoir aux besoins de chaque député.

J'ai fait remarquer à la Chambre, la semaine dernière, que nous manquions déjà d'exemplaires du Livre blanc. Si l'on veut informer le public sur tous les aspects de la réforme fiscale, il faudrait d'abord non pas distribuer des diapositives, qui ne représentent qu'une partie de la vérité, mais s'assurer que l'on dispose d'un nombre suffisant d'exemplaires pour les hommes d'affaires qui aussi bien que la plupart des fonctionnaires sont en mesure d'étudier le Livre blanc sous tous ses aspects.

J'appuie la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre parce que les hommes d'affaires sont en mesure, avec le Livre blanc en main, d'étudier le rapport et de formuler certaines critiques à l'intention du ministère des Finances.

Voilà pourquoi l'honorable ministre aurait dû d'abord assurer l'impression d'un nombre d'exemplaires suffisant pour les citoyens, surtout pour les députés, afin qu'ils puissent poursuivre leur propre étude et répondre à ceux qui leur demandent des renseignements au lieu d'essayer de «vendre» sa politique.

Au fait, je crois qu'il aura besoin de «vendeurs», après la conférence constitutionnelle, s'il entend faire accepter la politique énoncée dans le Livre blanc.

Ce sont là, monsieur le président, les quelques remarques que je voulais faire.

[L'hon. M. Lambert.]

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a suivi l'ancienne pratique gouvernementale: si on a un point faible, on s'attaque à un problème factice.

L'hon. M. Benson: C'est un problème factice.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): A la Chambre, personne ne met en doute l'opportunité d'une discussion approfondie, dans tout le Canada, du Livre blanc sur la réforme fiscale, ou d'une documentation aussi complète que possible à l'intention de la population. Ces renseignements devraient certes être diffusés par les partis politiques ou par les groupes qui s'intéressent au contenu de ce Livre blanc. Aujourd'hui, le Livre blanc est un sujet de discussion dans tout le pays. Qu'on soit pour ou contre, on a le devoir d'exposer son point de vue au public, afin que les groupes économiques du Canada qui seront appelés à témoigner devant le comité parlementaire chargé d'étudier le Livre blanc en question, puissent faire valoir les différents points de vue. Personne ne s'oppose à une participation aussi complète que possible au processus démocratique. Ce à quoi nous nous opposons, c'est que le gouvernement utilise les fonds publics pour propager ses propres idées avant qu'elles soient exposées dans un projet de loi.

L'hon. M. Benson: Que penser du Livre blanc lui-même?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le Livre blanc n'est pas un texte de loi.

L'hon. M. Benson: Des mesures législatives en résulteront.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si le ministre prétend que dès que le gouvernement dépose un Livre blanc ou présente un projet de loi, il peut se servir de l'argent des contribuables pour rallier l'appui à ses propositions, alors, nous nous engageons dans une voie fort dangereuse.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): S'agit-il d'un premier empiètement et l'argent du contribuable servira-t-il à payer des